

**COMMUNE DE  
MONTALBA LE CHATEAU  
SÉANCE DU 21 JUIN 2024**

Date de  
convocation :  
13/06/2024

L'an deux mille vingt-quatre et le cinq avril à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal de la commune de Montalba le château, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil municipal, sous la présidence de Mme MARTINEZ Marie, Maire.

En exercice : 9  
Présents : 5  
Voitants : 6

Sont présents : Alexis SIRE, Olivier GRIEU, Renaud SALA, Maxime SIRE, Sandrine BERDAGUÉ

Absents excusés : Pierre ARIS, Éric CHIMENTO (donne procuration à Marie MARTINEZ)

Absent : Sébastien VAN LANCKER

Secrétaire de Séance : Sandrine BERDAGUÉ

**Délibération n°2024/25**

**OBJET : Choix en matière de plantations d'essences arbustives et arborées**

Madame le Maire expose à l'Assemblée que, pour l'amélioration du cadre de vie de la commune, elle a reçu du Département des P.O. la liste des essences arbustives disponibles à la Pépinière Départementale.

Compte tenu de la sécheresse, la palette de plants et essences produites a été adaptée en privilégiant les espèces peu exigeantes en arrosage, les essences locales adaptées à notre climat et en multipliant les expérimentations de mises en production d'essences nouvelles, comme alternatives à l'implantation de variétés qui demain ne seraient plus adaptées aux conditions climatiques de notre territoire.

Dans le but de préparer la prochaine campagne d'embellissement du village, Madame le Maire demande aux membres présents de délibérer pour établir la liste des plants souhaités et choisir les lieux de plantations.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré valablement, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- **DÉCIDE** de commander à la pépinière départementale les plants dont la liste est annexée à la présente délibération,
- **DÉCIDE** d'effectuer ces plantations sur les parcelles cadastrées (plans ci-joint)
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs à cette affaire.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cette délibération envoyée en sous-préfecture le :  
21/06/2024

## **AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOURS, MOIS ET AN SUSDITS POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME**

- Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :
- Affichage le :
- Insertion au recueil des actes administratifs le (s'il y a lieu) :
- Notification le (s'il y a lieu) :
- Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux dans les deux mois à compter de sa publication devant le tribunal administratif de Montpellier. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).
- Durant ce délai de deux mois, un recours gracieux peut être exercé.

Fait et délibéré le 21/06/2024  
à Montalba Le Château,

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

*Marie Martinez*  
**Mme Marie MARTINEZ**

